

Première en France : 8 expérimentations innovantes de paysage productif dans la Métropole de Lyon

Dans le cadre de l'Appel des 30 ! et du projet de transformation engagé sur le territoire de la Vallée de la Chimie, la Métropole de Lyon soutient la création d'une nouvelle filière unique en France : le paysage productif.

La Métropole de Lyon souhaite ainsi accompagner des activités innovantes, répondant à un double enjeu : économique, pour valoriser les terrains de la Vallée de la Chimie contraints par le PPRT* ; et environnemental, pour répondre à la problématique de raréfaction des terres fertiles et de régénération des sols industriels.

À ce jour, 8 démonstrateurs sont en cours, notamment dans la production de biomasse et la fertilisation des sols, sur une surface totale de 21 hectares. Bénéficiant d'un investissement de 5 millions d'euros, cette filière naissante permettra la création d'une quinzaine de premiers emplois d'ici 2020.

« *Le paysage productif est une démarche expérimentale innovante, qui confère à la Vallée de la Chimie sa qualité de site démonstrateur, au-delà même de la Métropole de Lyon. Les espaces paysagers de la Vallée - balmes, îles du fleuve et du canal, île du Rhône - sont des leviers écologiques et économiques que nous souhaitons mettre au service du renouveau du territoire.* »

Bruno Charles, Vice-président de la Métropole de Lyon délégué au Développement durable, à la Biodiversité, à la Trame Verte et à la Politique Agricole.

Économie, environnement et cadre de vie : un paysage « triplement » productif

Depuis plus de 10 ans, la Métropole de Lyon engage des démarches en faveur de la gestion des ressources naturelles sur son territoire. Fortement mobilisé sur le 0 Phyto et sur le 0 gaspi, elle mène aujourd'hui une réflexion innovante sur des sujets comme : la gestion durable de la ressource en circuit court, la fabrication de sols fertiles, la dépollution des sols, la culture de biomasse, ou encore la biodiversité et l'esthétique des paysages industriels.

Ces enjeux sont particulièrement stratégiques sur le territoire de la Vallée de la Chimie, qui s'étend sur 25 km au sud de Lyon.

D'où la création, dans la Vallée de la Chimie, d'une nouvelle filière autour du paysage productif, qui va permettre de faire émerger des projets de biomasse, de dépollution ou de fertilisation des sols sur des terrains délaissés ou contraints par le PPRT*, sur lesquels aucune autre activité ne peut être envisagée.

Le paysage va ainsi devenir triplement productif, puisqu'il va à la fois permettre de :

- Faire naître une nouvelle filière économique, innovante et prometteuse ;
- Développer des activités à fort bénéfice environnemental pour la Métropole et au-delà ;
- Offrir un cadre de vie plus verdoyant aux habitants et usagers de la Vallée de la Chimie.



5 millions d'euros investis pour 8 premiers projets

L'Appel des 30 ! (éditions 1 et 2), a permis à la Métropole de Lyon et à ses partenaires de sélectionner **8 premiers projets** pour lancer la filière paysage productif sur **21 hectares** du territoire de la Vallée de la Chimie. Des projets qui mobilisent plus de **5 millions d'investissement**, et permettront la création de **12 premiers emplois** d'ici 2 ans.

- **Saint-Fons : Terre fertiles 2.0** (groupement de 6 entreprises du paysage de l'agglomération lyonnaise) : première plateforme de valorisation et de fertilisation des terres excavées de la Métropole de Lyon. *Investissement prévisionnel : 1M€ / livraison 2018 / 3 emplois à termes ;*
- **Lônes de Pierre-Bénite :**
 - **Pépinière SOUPE** : programme démonstrateur et plateforme d'expérimentation de biotechnologies (bio dynamisation des sols, phytoremédiation). *Livraison 2018 / 2 emplois indirects ;*
 - **Valorhiz et le projet de R&D REBU** : site pilote de démonstration d'une conception de biotechnosols adaptés au contexte urbain. *Investissement : 50K€ / livraison 2017 / 1 emploi indirect ;*
 - **Valter Biomasse** (Société Forestière de la CDC, Suez Remédiation, Valterra, Pépinières Naudet) : projet expérimental de déploiement de taillis à courte rotation sur zones délaissées. *Investissement : 100 à 200 K€ / livraison à partir de fin 2018 / 3 emplois indirects ;*
 - **ABSRA et RACINE** : création d'une plateforme mutualisée pour mobiliser, transformer et livrer de la biomasse pour les besoins énergétiques de l'agglomération lyonnaise. *Investissement : 500 K€ / livraison à partir de 2019 / 5 emplois ;*
 - **Ain Environnement** : développement d'une nouvelle plateforme de stockage et de préparation de biomasse afin d'alimenter les chaufferies bois de la Métropole. *Investissement : 500 K€ / livraison à partir de 2019 / 5 emplois ;*
- **Feyzin - Serpol** : plateforme de traitement des terres polluées par un procédé de phytoremédiation dans une logique d'économie circulaire pour les industriels de la Vallée. *Investissement : 2M€ / livraison à partir de fin 2018 / 2 emplois.*



La Métropole de Lyon présentera ses actions autour du paysage productif sur [Paysalia](#), le salon professionnel du paysage, du 5 au 7 décembre à Eurexpo – stand 4F02

CONTACTS PRESSE :

Vallée de la Chimie - Agence Amalthea

Coradine Sersiron : 04 26 78 27 18 / csersiron@amalthea.fr
Floriane Gouache : 04 26 78 27 15 / fgouache@amalthea.fr

GLOSSAIRE

*Plan de Prévention des Risques Technologiques

Terres fertiles et fertilisation : consiste à apporter à un milieu de culture, tel que le sol, les éléments (minéraux notamment) nécessaires au développement de la plante.

Balmes/ lônes du fleuve : bras d'un fleuve qui reste en retrait du lit principal.

Métropole de Lyon
Magali Desongins
mdesongins@grandlyon.com

Dynamisation des sols : solution technique d'amendement biologique et microbien des sols en vue de leur re-fertilisation.

Phytoremédiation : dépollution des sols par des plantes, des algues ou des champignons.

Biotechnosols : sol formé de matériaux techniques.

Taillis à courte rotation : plantations de ligneux (plantes ressemblant à du bois) sur des terres agricoles, destinées à la production de biomasse.

Biomasse : ensemble de la matière organique, qu'elle soit d'origine végétale ou animale. Elle peut être issue de forêts, milieux marins et aquatiques, haies, parcs et jardins, industries générant des co-produits, des déchets organiques ou des effluents d'élevage.